Un ancêtre prisonnier?

> Depuis la salle de lecture des Archives départementales de l'Aube

1. Pour les communes de l'Aube :

Pour découvrir un ancêtre condamné, les inventaires des registres d'écrou vous seront utiles.

Le registre d'écrou enregistre les personnes incarcérées dans un établissement pénitentiaire. Chronologiquement, un numéro d'écrou unique est attribué aux détenus. Il détaille l'identité du détenu (état civil, descriptions physique et anthropométrique), le motif d'incarcération, la durée de la peine à purger et les dates d'entrée et de sortie de la prison.

Des établissements pénitentiaires du Département sont édifiés à Arcis-sur-Aube, Bar-sur-Aube, Bar-sur-Seine, Clairvaux, Nogent-sur-Seine et Troyes.

Les registres d'écrou ne sont pas tous numérisés et ceux ayant moins de 100 ans sont consultables uniquement sur place : consultez les inventaires de la série Y ainsi que les suppléments existants <u>ici</u>. Les inventaires sont classés par établissement pénitentiaire.

2. Pour la Ville de Troyes :

Les archives de la Ville de Troyes ne conserve pas de dossiers de condamnés, ni de registres d'écrou, mais il est possible de retrouver d'éventuelles informations dans la sous-série 4 IT (Inventaire bientôt disponible).

Depuis le site internet des Archives Départementales de l'Aube :

Les registres d'écrou d'Arcis-sur-Aube, Bar-sur-Seine, Clairvaux, Nogent-sur-Seine et Troyes de plus de 100 ans sont en ligne.

Consultez les registres d'écrou numérisés ici.

Le saviez-vous?

i En application du code des relations entre le public et l'administration (art. D. 312-1-3), ne sont publiés en ligne que les registres d'écrou de plus de 100 ans.